



Demande du premier Titre de séjour

Par **bilouche79**, le **28/01/2014 à 12:12**

bonjour à tous, je tiens à remercier d'avance tous les membres qui vont me répondre utilement à mes questions afin de m'aider à trouver les bonnes solutions: je suis un algérien qui suis venu en France il y a environ 40 jours avec un visa touristique de 90 jours, entrées multiples et valable pendant six mois, l'objectif était pour célébrer mon mariage à Paris avec une française, et cela s'est bien passé, après deux jours, on est parti à la préfecture pour la demande du titre de séjour avec un dossier complet, l'agent qui était à l'accueil nous a donné un rendez-vous dans quatre mois pour le dépôt du dossier. mes deux questions sont les suivantes: 1) est-ce que je peux partir en Algérie avec mon visa qui sera toujours valide pour régler quelques problèmes là-bas et ramener de l'argent (ma femme est en RSA)? 2) est-ce que je peux annuler ma demande à Paris et refaire une autre demande à Lyon dont le récépissé est octroyé dès la première présence, je vous informe qu'on a trouvé quelqu'un de la famille pour nous héberger et aussi on compte déménager sur Lyon là où il y a notre famille (ma femme a déjà fait plusieurs demandes avant notre mariage)? merci beaucoup.